



## Objectif n° 2 Sécurité alimentaire et agriculture durable

# En Île-de-France, l'agriculture biologique rattrape une partie de son retard

L'objectif de développement durable n° 2 consiste à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». Le rôle de l'agriculture est donc primordial dans le cadre de cet objectif, en particulier celui de l'agriculture biologique, car elle contribue à une production agricole de qualité. L'Île-de-France est la région la moins productrice d'agriculture biologique. Cependant, celle-ci se développe depuis 2009 : l'année 2019 est la plus dynamique avec 98 nouvelles exploitations pour 5 600 hectares supplémentaires.

L'Île-de-France est la région la moins rurale de France métropolitaine. En 2019, ses surfaces agricoles représentent 2 % de la surface agricole nationale. En outre, la quasi-totalité (90 %, soit 500 100 hectares) des surfaces agricoles utilisées des exploitations (SAUE) y sont dédiées à la production de grandes cultures ► **pour comprendre**. Cette proportion est le double de celle observée en France métropolitaine. L'agriculture francilienne est à dominante céréalière : celle-ci représente 68 % de la SAUE. La plupart des productions céréalières sont localisées en Seine-et-Marne (61 %) mais aussi dans les Yvelines et dans l'Essonne (30 %) et, dans une moindre mesure, dans le Val-d'Oise (9 %). Les cultures oléagineuses et protéagineuses représentent, quant à elles, 12 % de la SAUE totale et celle de betteraves, 8 %. Elles sont localisées dans les mêmes départements que les cultures céréalières. Concernant la production de légumes frais (non secs), elle se situe principalement en Seine-et-Marne et dans les Yvelines (67 %).

Dans ce contexte, l'agriculture biologique est nettement moins présente en Île-

### ► 1. Répartition de la surface agricole utilisée (SAU) totale et de la SAU biologique au sein de la région par département, et part de l'Île-de-France dans la France métropolitaine, en 2019

en %

|                        | Répartition de la SAUE* régionale | Répartition de la SAUE biologique dans la SAUE régionale | Part de la SAUE biologique (certifiée et en conversion) dans la SAUE totale du territoire |
|------------------------|-----------------------------------|--|---|
| <b>Grande couronne</b> | <b>99,7</b>                       | <b>99,4</b>  | <b>5,0</b>  |
| Seine-et-Marne         | 59,4                              | 48,4   | 4,1   |
| Yvelines               | 15,6                              | 22,4   | 7,1   |
| Essonne                | 14,7                              | 25,6   | 8,7   |
| Val-d'Oise             | 10,0                              | 3,0  | 1,5   |
| <b>Petite couronne</b> | <b>0,3</b>                        | <b>0,6</b>   | <b>9,3</b>  |

|                      | Part de la SAUE totale régionale dans la SAUE totale nationale | Part de la SAUE biologique de la région |                                  |
|----------------------|--|---|----------------------------------|
|                      |  | Dans la SAUE biologique nationale       | Dans la SAUE totale de la région |
| <b>Île-de-France</b> | <b>2,1</b>   | <b>1,3</b>                              | <b>5,0</b>                       |

\*SAUE : surface agricole utilisée des exploitations.  
**Lecture** : 4,1 % de la surface agricole de Seine-et-Marne est cultivée selon les modes de l'agriculture biologique (certifiées et en cours de conversion), contre 5 % de la surface agricole d'Île-de-France.  
**Champ** : surfaces agricoles en Île-de-France ou en France métropolitaine.  
*Sources* : Service de la Statistique et de la Prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; Agence BIO 2019.

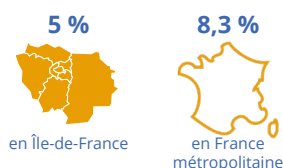
de-France : en 2019, elle ne représente que 5 % de la SAUE totale de la région contre environ 8 % en moyenne pour l'ensemble de la France métropolitaine ► **figure 1**. Au sein de 493 exploitations,

les surfaces localisées dans la région ne forment ainsi que 1,3 % de la surface agricole biologique totale en France, soit 28 100 hectares. Cependant, l'agriculture biologique se développe dans la région :

### Surface en agriculture biologique



### Part de l'agriculture biologique



### Part de consommateurs quotidiens d'aliments bio



les surfaces de terres cultivées selon les normes biologiques ont augmenté de 25 % entre 2018 et 2019 et ont été multipliées par plus de cinq entre 2009 et 2019 ► **figure 2**. Ainsi, l'Île-de-France fait partie des régions où la progression de l'agriculture biologique est la plus forte (avec les Hauts-de-France et le Centre-Val de Loire) mais qui ont également une part de bio dans la SAUE relativement faible. En 2019, près de la moitié des

surfaces agricoles cultivées selon le mode « biologique » sont récentes et donc en cours de conversion.

Le premier département dans la région est la Seine-et-Marne, que ce soit en nombre d'exploitations (201, soit 41 % du nombre total régional) ou en surfaces engagées en agriculture biologique. Avec près de la moitié des exploitations bio à eux deux, viennent ensuite les

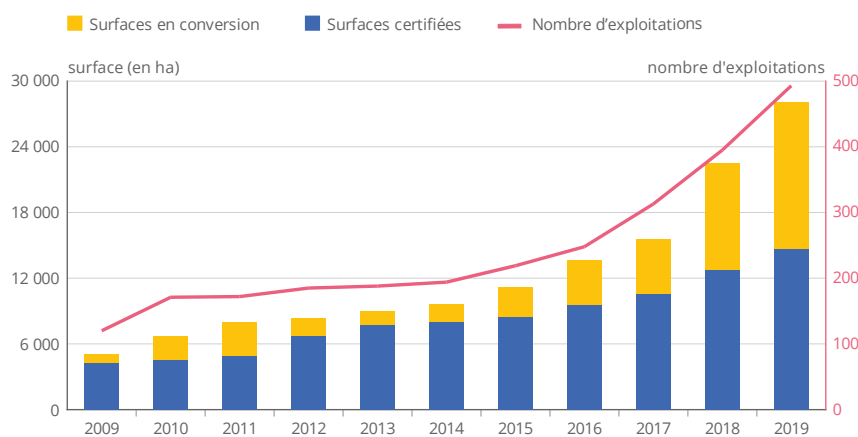
départements de l'Essonne et des Yvelines.

Selon le baromètre national de consommation et de perception des produits biologiques, en 2019, les trois quarts des Franciliens consomment des aliments issus de l'agriculture biologique au moins une fois par mois, soit 6 points de plus qu'au niveau national. Par contre, comme l'ensemble des consommateurs français, ils ne sont que 14 % à en consommer tous les jours.

Les opérateurs de l'aval spécifiquement dédiés à l'agriculture biologique (transformation et distribution) sont très présents en Île-de-France : 2 812 entreprises sont concernées. Cela représente 12 % de l'ensemble des opérateurs de l'aval français. Cette part place la région francilienne au deuxième rang, juste après la région Auvergne-Rhône-Alpes (13 %) ► **sources**.

Suite à une demande de plus en plus forte, la production en agriculture biologique connaît un réel essor. D'ici 2022, à l'échelle nationale, 15 % de la surface agricole utile devrait être convertie à l'agriculture biologique, contre environ 8 % en 2019. Cet objectif s'inscrit dans le programme ambition bio 2022 qui vise à développer la production en agriculture biologique, afin d'équilibrer l'adéquation entre l'offre et la demande. ●

## ► 2. Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles en agriculture biologique, en Île-de-France



**Lecture** : la surface agricole dédiée à l'agriculture biologique représentait 5 100 ha pour 120 exploitations en 2009. Elle représente 28 100 ha pour 493 exploitations en 2019.

**Champ** : surfaces en agriculture biologique en Île-de-France.

**Sources** : Service de la Statistique et de la Prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; Agence BIO 2019.

### ► Pour comprendre

Les **grandes cultures** intègrent :

- les cultures céréalières (blé tendre, blé dur, orge d'hiver et de printemps, maïs, avoine) ;
- les cultures oléagineuses (colza et tournesol) et protéagineuses (féveroles et pois) ;
- la culture betteravière (sucrière et fourragère), la culture des pommes de terre.

L'**agriculture biologique** est un mode de production agricole excluant l'emploi de substances de synthèse, tels que les pesticides, les médicaments ou les engrais de synthèse, et d'organismes génétiquement modifiés.

### ► Sources

Le **Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)** du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'**Agence BIO** est un groupement d'intérêt public en charge du développement et de la promotion de l'agriculture biologique.

Le **Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France** est une étude quantitative en ligne, réalisée par l'Agence Bio, sur la base d'un questionnaire comprenant une première partie posée à tous les interviewés de l'échantillon et une seconde posée uniquement aux consommateurs de produits biologiques (au moins une fois par mois).

### ► Pour en savoir plus

- **Chevrot J. et al.**, « Bilan économique 2020, Île-de-France », *Insee Conjoncture Île-de-France* n° 34, juillet 2021.
- « **Édition 2021 du baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France** », Agence BIO, janvier 2021.
- « **Mémento 2020 - L'agriculture, la forêt, la pêche et les industries agroalimentaires** », Service de la statistique et de la prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, février 2021.